

ÉGALITÉ !



l'égalité en question
Martha Regueiro

MOBILISATIONS SOCIALES

Groupe & Société
Publication pédagogique d'éducation permanente



C.D.G.A.I.

CDGAI

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



C.D.G.A.I.

L'égalité en question

Auteure

Martha Regueiro

Concept et coordination

Marie-Anne Muyshondt (C.D.G.A.I.)

Collection Mobilisations sociales - 2014

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe

Présidente du C.D.G.A.I.

Parc Scientifique du Sart Tilman

Rue Bois Saint-Jean, 9

B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope

legraphoscope@gmail.com

MOBILISATIONS SOCIALES



Les publications pédagogiques d'éducation permanente du CDGAI

La finalité de ces publications est de contribuer à construire des échanges de regards et de savoirs de tout type qui nous permettront collectivement d'élaborer une société plus humaine, plus «reliante» que celle qui domine actuellement. Fondée sur un système économique capitaliste qui encourage la concurrence de tous avec tous et sur une morale de la responsabilité, notre société fragilise les humains, fragmente leur psychisme et mutile de nombreuses dimensions d'eux-mêmes, les rendant plus vulnérables à toutes les formes de domination et oppression sociétales, institutionnelles, organisationnelles, groupales et interpersonnelles.

La collection Mobilisations sociales (comme issues possibles aux injustices)

Elle propose des regards pluriels sur des pratiques de luttes et de mobilisations collectives portées par des citoyens en recherche d'une démocratie plus juste. Elle vise à nourrir notre réflexion et notre esprit critiques au sujet de fonctionnements qui nous paraissent aller de soi. Donner à voir des évidences dans la déconstruction de nos schémas de lecture et présenter des alternatives perçues comme plus pertinentes, telles sont les ambitions de cette collection.

INTENTIONS DE CE LIVRET

A la base de ce livret, il y a eu un travail de groupe, une réflexion, un questionnement collectif suscité par un atelier du C.D.G.A.I., en mai 2014 autour de la thématique : «Égalité, expression et société». Ce questionnement collectif sert de trame, de squelette à cette nouvelle publication. S'inscrivant dans la continuité de l'atelier, son but n'est en aucun cas d'apporter des réponses toutes faites au grand nombre de questions qui ont traversé l'esprit des participants, mais plutôt de :

- ◆ pousser plus loin ces réflexions et en susciter d'autres ;
- ◆ méditer sur notre intérêt pour l'égalité, une notion depuis longtemps, comme le prouve la foisonnante littérature qui en traite, interrogée, pensée, théorisée ;
- ◆ réfléchir, pour mieux les comprendre, aux grands principes d'égalité qui régissent notre société ;
- ◆ dans cet imbroglio égalitariste, s'interroger sur le rôle du travailleur social. Est-il un facilitateur d'égalité ou bien est-il garant d'un certain statu quo ? ;
- ◆ enfin, éclairé par ces différents points, songer qui, dans cette quête d'égalité, pèse le plus : l'individu, le collectif, le politique ?

Précisons d'emblée que ce livret ne se veut pas une réflexion théorique et abstraite de plus mais un outil concret pour réfléchir sur notre pratique du social. C'est pourquoi, via des propos recueillis lors d'interviews, il donne la parole à des travailleurs sociaux quotidiennement confrontés à cette problématique, en complément des références théoriques.

PUBLICS VISÉS

Acteurs et actrices de l'animation, de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, des soins de santé, du culturel, de la prévention, de la sécurité ; de l'accompagnement psychologique, social, psychosocial ; de la coordination ; de l'encadrement institutionnel.

MOBILISATIONS SOCIALES

SOMMAIRE

Avant-propos	7
Introduction	11
L'égalité	12
Le principe d'égalité dans notre société	17
De la théorie à la pratique de l'égalité	20
L'égalité, une responsabilité individuelle, collective ou politique ?	25
Conclusion : l'égalité en crise	30
Bibliographie	31

MOBILISATIONS SOCIALES

AVANT-PROPOS

POINT DE DEPART ET INTENTIONS

A la base de ce livret, il y a eu un travail de groupe, une réflexion, un questionnement collectif suscité par un atelier du CDGAI, en mai 2014 autour de la thématique : «Égalité, expression et société». De ces trois termes, seul le premier fera écho auprès des participants et lors de cette discussion à laquelle nous avons participé.

Quelques citations comme point de départ et d'emblée, des interrogations se dessinent : vis-à-vis de qui ou devant quoi voulons-nous être égaux : un modèle ? L'homme ? Les droits ? L'éducation ? Les richesses ? Chacun avance à tâtons, parle de ses propres expériences de vie, de son travail social. La discussion s'enlise, peut-être faudrait-il d'abord définir l'égalité ? Mais tenter cela, c'est déjà admettre tacitement son existence alors qu'il ne s'agit peut-être que d'un mythe, une quête absurde ou un mot fourre-tout utilisé pour agrémenter les discours politiques.

A cet égard, peut-on prétendre que, dans les réalités économiques et sociales qui sont aujourd'hui les nôtres, les politiques égalitaristes effacent vraiment les inégalités ? Quelles sont ces politiques et quelle efficacité ont-elles réellement ? On constate, par exemple, aujourd'hui, l'existence d'une multiplicité de services sociaux sans pour autant qu'ils parviennent à éradiquer l'inégalité. A qui la faute ? Après tout, faut-il vraiment gommer les inégalités ?

Pour d'aucuns, c'est très clair : agir de la sorte, c'est nier les différences propres aux êtres humains et faire abstraction des talents qui nous définissent. Il faut, au contraire, prôner la différence.

Nous, individus, devons remettre profondément en cause notre structure sociale basée sur un système méritocratique pour certains, de dominance pour d'autres. Pour une minorité, ces concepts sont obsolètes ou sans importance. Ce qui est primordial, c'est d'être conscients que nous sommes les seuls capitaines du navire, les seuls à déterminer notre avenir, les seuls responsables finalement de ce que nous faisons de l'égalité. Se réaliser est aussi une question de désir et de volonté, NOTRE choix. Penser le contraire, c'est du négativisme social. En quoi finalement l'inégalité des chances n'est-elle pas le fond de commerce de l'associatif ? En quoi ne sert-elle pas à justifier le statut du travailleur social ? En quoi ne serait-ce finalement pas l'habitus propre à cette catégorie socio-professionnelle qui maintiendrait une sorte de statu quo, l'allocataire social se complaisant dans son rôle de victime et le travailleur social dans celui de sauveur ?

Le débat reprend de plus belle. La quête d'égalité divise, déchire, tant pour certains, il s'agit d'une responsabilité collective que pour d'autres, individuelle. D'autres encore temporisent : cette dualité n'a pas de sens puisque les deux s'interpénètrent. Les mots fusent, s'usent : nos paroles ne sont-elles pas vaines ? Ne tenons-nous pas un discours de petits bourgeois occidentaux ? Certes, la Belgique a son propre Centre interfédéral pour l'égalité des chances, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes ; n'est-ce pas une aubaine dont nous ne nous rendons même plus compte, ces interrogations ne sont-elles pas un luxe que nous pouvons encore nous permettre ?

Travailler dans le secteur socioculturel, c'est faire chaque jour l'expérience de l'égalité mais également de son contraire, l'inégalité (et ce, que ce soit dans notre propre chef ou celui de l'autre).

Parler en ces termes, c'est aussi révéler ce qu'ils nous évoquent, c'est réveiller les sentiments qui nous traversent (forts sans aucun doute, mais parfois également sans concession), se référer à ses acquis, son propre parcours de vie, son expérimentation toute personnelle de cette fameuse égalité. Pas simple de décamper de ses positions pour s'ouvrir à l'autre. C'est pourquoi cet atelier organisé par le C.D.G.A.I. autour de la thématique : «Égalité, expression et société» a été, pour la plupart, une sorte d'électrochoc, une secousse avec laquelle il a fallu repartir, nous laissant encore plus de questions que lors de notre arrivée.

Il est donc naturel que ce questionnement collectif serve de trame, de squelette à cette nouvelle publication. S'inscrivant dans la continuité de l'atelier, son but n'est en aucun cas d'apporter des réponses toutes faites au grand nombre de questions qui ont traversé l'esprit des participants, mais plutôt de :

- ◆ pousser plus loin ces réflexions et en susciter d'autres ;
- ◆ méditer sur notre intérêt pour l'égalité, une notion depuis longtemps, comme le prouve la foisonnante littérature qui en traite, interrogée, pensée, théorisée ;
- ◆ réfléchir, pour mieux les comprendre, aux grands principes d'égalité qui régissent notre société ;
- ◆ dans cet imbroglio égalitariste, s'interroger sur le rôle du travailleur social. Est-il un facilitateur d'égalité ou bien est-il garant d'un certain *statu quo* ? ;
- ◆ enfin, éclairé par ces différents points, songer qui, dans cette quête d'égalité, pèse le plus : l'individu, le collectif, le politique ?

Précisons d'emblée que ce livret ne se veut pas une réflexion théorique et abstraite de plus mais un outil concret pour réfléchir sur notre pratique du social. C'est pourquoi, via des propos recueillis lors d'interviews, il donne la parole à des travailleurs sociaux quotidiennement confrontés à cette problématique, en complément des références théoriques.

MOBILISATIONS SOCIALES

INTRODUCTION

POURQUOI PARLER D'ÉGALITÉ ?

Dans le champ social, la notion d'égalité a toujours, et ce depuis la nuit des temps, suscité un intérêt indiscutable, comme en témoigne le foisonnement de théories éthiques en la matière. Si, comme nous allons le voir, ces dernières sont absolument différentes sur le fond, toutes ont, comme le souligne l'économiste et philosophe indien Amartya Sen, «le trait commun d'exiger l'égalité de quelque chose, de quelque chose qu'elles estiment important» (Amartya Sen, 2000, p. 32), le choix de l'égalité pertinente n'étant finalement qu'une construction, un choix social et sociétal. L'égalité semble donc être un élément indispensable mais qu'est-ce qui justifie un tel engouement ? Plusieurs raisons peuvent être évoquées. D'abord, comme le souligne ce Prix Nobel d'économie dans son ouvrage *Repenser l'inégalité*, l'égalité rend moralement acceptable les raisonnements éthiques sur les questions sociales (*Ibid.*). Ensuite, la recherche d'égalité est une conséquence directe des dissemblances qui nous constituent. Notre différence de fait met en avant un besoin, une recherche d'égalité. Enfin, et c'est à mon sens le plus important, notre société même repose sur un cadre égalitaire, de principes d'égalité qui auront des conséquences éthiques, politiques et sociales sur sa quête. Comme le spécifie encore l'auteur, «l'impartialité et la considération égale pour tous, sous une forme ou sous une autre, constituent l'arrière-plan commun de toutes les propositions éthiques et politiques majeures qui demeurent soutenues et défendues rationnellement dans le champ social» (*Ibid.*, p. 20).

L'ÉGALITÉ

DÉFINITION

Débutons par le commencement. Tout d'abord, impossible de se lancer dans une réflexion sur l'égalité sans savoir de quoi au juste il en retourne. Ensuite, le grand nombre de théories éthiques en matière d'égalité, n'ayant d'égal que la multitude des questionnements que suscite le terme, invitent à la prudence. Une première étape semble s'imposer pour tenter d'y voir plus clair, il paraît en effet indispensable d'amorcer notre approche en lui donnant un sens.

Si l'on se réfère au dictionnaire Larousse, l'égalité y est définie comme «un rapport entre individus, citoyens égaux en droits et soumis aux mêmes obligations». On le voit,, l'égalité ne prend sens que dans un espace bien défini, le dictionnaire précisant d'ailleurs qu'il s'agit ici d'égalité «civile, politique et sociale» (*Le petit Larousse Illustré*, 2005, p. 397). Trois principes qui ne sont pas sans rapport, nous le verrons, avec ceux qui régissent notre société. Dans sa fiche Philo «Égalité VS Équité» accessible en ligne, La Libre Belgique va plus loin, en la définissant comme «une revendication politique, fondamentale et ancienne.» (La Libre Belgique, 2011)

Si l'on se base maintenant sur la définition proposée par l'encyclopédie du même nom, plus précisément sur un article écrit dans le cadre d'un dossier réalisé sur les Droits de l'Homme, l'égalité, prend un sens mathématique et se définit comme «le caractère d'un rapport c'est-à-dire d'une relation entre deux termes référés à une norme». L'article précise qu'elle est donc «doublement relative puisqu'elle suppose, d'une part, la relation entre les termes que l'on compare et, d'autres part, la relation entre ces termes et l'unité de référence.

Ainsi, deux corps peuvent être égaux en poids sans être égaux en taille» (*Encyclopédie Larousse* en ligne, 2001, www.larousse.be).

Il poursuit : «appliquée à la communauté humaine, la question d'égalité varie donc selon les références de ce que l'on retient» (*Ibid.*). Cette dernière partie de la définition introduit la notion importante d'espaces de référence qui, comme nous allons le voir plus loin, va forcément nous amener à nous poser la question suivante : égalité à/de quoi ?

Peut-être pour mieux comprendre la notion d'égalité, faut-il comme le suggère Elsa Vétro, enseignante en «Méthodologie professionnelle du travail social» à la Haute École Libre Mosane (HELMO), la définir par rapport à son contraire : «l'un sans l'autre n'ont pour moi pas de sens», explique-t-elle lors de son entretien. «Pour moi, l'égalité se fait dans l'inégalité. Parler d'égalité c'est admettre l'inégalité et par là même accepter les différences qui la causent». Le prix Nobel indien Amartya Sen abonde dans le même sens. Ce rapport est d'ailleurs pour l'auteur indispensable : «si tous les individus étaient parfaitement semblables, l'égalité dans un espace tendrait à converger avec l'égalité dans un autre. L'un des effets de la "diversité humaine" est que l'égalité dans un espace s'accompagne *de facto* de l'inégalité dans un autre. Si l'on accepte les droits égaux sous cette forme, il faut alors accepter aussi toutes leurs conséquences, y compris toutes les inégalités qu'ils créent». Tous deux incorporent à la réflexion de nouvelles notions, celles de différence et de diversité ouvrant une brèche sur une nouvelle tentative de définition de l'égalité, celle qu'André Lalande, Sylvain Auroux et Yvonne Weil appellent, dans leurs ouvrages respectifs, l'égalité sociale : «présuppose la différence des individus qui sont déclarés égaux en droit malgré leurs différences en fait». (André Lalande, 2010 ; Sylvain Auroux et Yvonne Weil, 1989).

Poursuivant dans cette voie, une autre solution pour tenter de définir l'égalité serait donc, peut-être, de procéder par élimination en l'identifiant par ce qu'elle n'est pas. Et, en se basant sur les affirmations précédentes, nous pouvons en déduire que ce que l'égalité ne signifie assurément pas c'est identité, similitude. «Nous différons profondément les uns des autres, tant par des caractéristiques internes ou personnelles (l'âge, le sexe, les aptitudes générales physiques ou intellectuelles, les compétences particulières, la vulnérabilité aux maladies, etc.) que par des circonstances externes (la propriété de certains biens, la fortune reçue en héritage, l'origine sociale, le milieu naturel et social, etc.)», écrit Amartya Sen (1992, p. 41), qui note également une autre diversité importante dans la recherche d'égalité : «la variation d'aptitudes à convertir des ressources en libertés réelles. Les écarts liés au sexe, à l'âge, à l'hérédité et à beaucoup d'autres caractéristiques nous donnent des possibilités tout à fait différentes d'édifier la liberté dans notre vie, même quand nous disposons d'un bagage identique de biens premiers» (*Ibid.*).

Ces différences caractéristiques de l'être humain et la diversité des espaces de référence, ainsi que la polysémie du terme qui en découle, rendent difficile, voire impossible, une définition précise de l'égalité. C'est donc peut-être l'idée même de définition qui pose question. Cela montre en tout cas, comme le souligne encore cet auteur, qu'actuellement l'enjeu essentiel n'est pas "Pourquoi l'égalité ? " mais "Égalité de quoi ?" (1992, p. 43). Cela nous amène donc à l'étape suivante : déterminer à quoi l'on se réfère lorsque qu'on parle d'égalité.

ÉGALITE DE QUOI ?

«Les éthiques de l'organisation sociale qui ont résisté à l'épreuve du temps ont quasiment toutes en commun de vouloir l'égalité de quelque chose », relate Amartya Sen dans la préface de son ouvrage *Repenser l'égalité*, ce «quelque chose jouant un rôle majeur dans leur cadre théorique respectif, un espace précis, auquel elles attribuent un rôle central» (2000, p. 9). Ces espaces sont, nous allons le voir, nombreux et impliquent, précise encore l'auteur, au niveau théorique, «des approches conceptuelles différentes qui apportent des réponses différentes» (*Ibid.*). Égalités de nature, de droit et de liberté, des chances, du bien-être social, des revenus et du patrimoine, des utilités, des biens premiers, de traitement, des ressources, ... bien qu'elles soient diverses et que les théories qui en résultent soient souvent en conflit entre elles, toutes sont finalement, selon lui, "égalitaristes" sur un point crucial : «elles prônent résolument l'égalité de quelque chose que tout le monde devrait avoir et qui est absolument vitale dans leur approche particulière» (*Ibid.*). Il poursuit : «percevoir le combat d'idées comme un affrontement entre partisans et adversaires de l'égalité – ce que font souvent les écrits théoriques – c'est manquer une caractéristique essentielle du sujet. Le débat porte plutôt sur la localisation du centre. Se poser la question : égalité de quoi ?, c'est finalement tenter de déterminer l'espace convenable pour l'égalité de base. La réponse ne se limitera pas à préconiser l'égalité dans l'espace choisi, elle aura aussi des effets considérables sur les structures de répartition (dont les nécessaires inégalités) des autres espaces» (Amartya Sen, 1992, p.42).

LA NOTION D'ÉQUITÉ

Les termes d'équité et d'égalité sont parfois confondus, ce qui peut entraîner certaines méprises. Si, comme nous l'avons vu, l'égalité repose sur la volonté d'offrir la même chose à tous, l'équité repose quant à elle sur la volonté de donner aux personnes ce dont elles ont besoin en fonction de ceux-ci. Pour Elsa Vétro, parler d'équité c'est d'abord : «comprendre la personne, tenir compte des différences qui la caractérisent, ses bagages, son éducation et son capital de départ forcément différents d'une autre» (Elsa VETRO, enseignante en «Méthodologie professionnelle du travail social» à HELMO. Entretien réalisé le 05 décembre 2014). Le terme d'équité induit donc une démarche individuelle qui colle mieux au travail social. En principe, l'égalité, ne pourrait être atteinte que si tous les gens partaient du même point de départ et avaient les mêmes besoins. Or dans les faits, comme l'évoque l'enseignante, cela paraît impossible : «les travailleurs sociaux ont à chaque fois devant eux des personnes nouvelles et totalement différentes les unes des autres, ils ne vont pas leur dire : j'aimerais bien que vous soyez tous égaux et que vous vous considériez tous comme tel, ça n'a aucun sens» (*Ibid.*).

Après avoir mis en avant la diversité des espaces de référence, il est important de mettre en lumière ceux qui régissent notre société. Dans cette quantité d'égalité possible, cette démarche nous aidera, dans un premier temps, à limiter notre réflexion à un champ précis de l'égalité et, dans un second temps, à voir vers quel type d'égalité nous nous dirigeons et enfin, à mieux comprendre les processus qui régissent cette quête.

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Selon Alexis de Tocqueville, il n'y a pas de système plus égalitaire que la démocratie puisqu'il assure l'égalité des droits entre les hommes en en faisant des citoyens égaux. Comme l'explique Ferdinand Melin-Soucramanien, professeur de droit public à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV et Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (C.E.R.C.C.L.E.) : «l'égalité constitue à la fois un droit fondamental en soi et une condition d'exercice d'autres droits fondamentaux, autrement dit une sorte de «droit-tuteur» nécessaire à la mise en œuvre des autres droits fondamentaux». (Melin-Soucramanien, 2010, p.3). C'est pourquoi, il occupe une place singulière. En Belgique, l'égalité civile ou égalité en droits qui en découle est d'ailleurs protégée par la Cour constitutionnelle : ce choix d'inscrire ces dernières dans la Constitution plutôt que dans une charte séparée permet d'ailleurs d'affirmer leur suprématie, notamment face aux cours et tribunaux. Daté de 1831, l'article 10 de la Constitution belge prévoit qu'«il n'y a dans l'État aucune distinction d'ordres. Les belges sont égaux devant la loi». Directement inspirée, entre autres, de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des différentes constitutions qui se sont succédées en France depuis la révolution, notre constitution met également en avant l'égalité sociale, c'est-à-dire la recherche de l'égalité des droits sociaux.

La plupart des droits originaux sont des réactions à l'Ancien Régime et à la domination néerlandaise. Comme l'expliquent les avocats au Barreau de Bruxelles, Yannicks Thiels et Inès Wouters, spécialisés en Droit des libertés religieuses, philosophiques et économiques :

«En établissant une égalité en droit abstraite (puisqu’au profit d’une catégorie particulière d’individus : “une même loi pour tous”) et absolue (puisqu’elle présuppose que chacun a la même capacité juridique), nos ancêtres souhaitaient abolir les privilèges et éviter tant leur retour que la création de nouveaux» (Thiels et Wouters, 2011). Toujours selon ceux-ci, le principe d’égalité en droits est «vide et n’a pas de contenu substantiel, laissant à chacun le soin d’exercer cette liberté dans le respect de l’égalité juridique des autres. Les différences matérielles entre les citoyens étant, d’après eux, le reflet de cette égalité juridique» (*Ibid.*). Rappelons-nous la phrase d’Amartya Sen citée précédemment : «déterminer l’espace convenable pour l’égalité de base [...] aura des effets considérables sur les structures de répartition dont les nécessaires inégalités des autres espaces» (1992, p.42). Soucieux de maintenir le respect de cette égalité tout en maintenant un certain niveau de cohésion sociale, l’État va, enfin, réaliser une certaine justice sociale et rétablir dans les faits la solidarité, mettre sur pied un ensemble de processus qui contribuent à assurer à tous l’égalité des chances et des conditions d’accès, l’accès effectif aux droits fondamentaux et aux bien-être économique, social et culturel, c’est ce que l’on va appeler l’égalité relative. Celle-ci, qu’on pourrait également traduire par équité, va octroyer plus de droits à certains qu’à d’autres en fonction des circonstances et des besoins. Cela va se traduire par une vaste législation sociale qui permettra à l’individu de vivre selon les principes d’égalité évoqués plus haut, instituant de la sorte un véritable État social. Il faut préciser que ces droits fondamentaux s’appliquent également à chaque étranger censé bénéficier en principe de la même protection à l’égard de sa personne et de ses biens qu’un citoyen belge.

ÉGALITÉ SOCIALE DANS LA DIFFÉRENCE

Nous l'avons longuement vu, l'identité est «le caractère de ce qui peut être considéré, soit absolument, soit d'un certain point de vue, comme une unité». Si, au sens logique et mathématique, la relation d'égalité est «une identité», l'égalité sociale présuppose, au contraire, la différence des individus qui sont déclarés égaux en droits malgré leurs différences en fait. En Belgique, les premiers constitutionnalistes en étaient bien conscients lorsqu'ils fixèrent l'organisation et le fonctionnement du jeune État comme en attestent les mots de l'un d'entre eux, Oscar Orban : «la promesse de la Charte n'est pas de corriger l'inégalité naturelle, tâche absurde et surhumaine, qu'il ne faudrait pas même entreprendre si elle était possible, mais de ne pas l'admettre dans le domaine du droit». Mais dans une société aussi pluraliste que la nôtre, comment préserver les droits fondamentaux communs tout en reconnaissant et en tolérant les différences culturelles, religieuses et idéologiques ? Comment dans une société inégalitaire en fait, respecter strictement ce principe de l'égalité en droits ? N'est-ce pas là tout l'enjeu de l'équité, de l'égalité relative ou de ce qu'on appelle (parfois maladroitement) la discrimination positive¹? Comme l'évoque Yves Michaud, «un des nombreux paradoxes de la situation contemporaine réside dans la conjugaison d'une très forte égalité et d'une revendication tout aussi forte d'individualité. Chacun doit pouvoir être lui-même dans ses particularités – mais il faut que tous soient en même temps égaux. Tous différents et tous égaux, donc. Ceci impose l'idée d'égalité des contraires très forte puisque les mécanismes d'égalisation doivent à la fois tenir compte des différences, les traiter, les aménager – mais sans produire d'homogénéisation». (Michaud, 2003, p. 7).

¹ Pour rappel, la discrimination positive a pour but d'instaurer, via une juridiction temporairement discriminante, une égalité réelle des chances.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE DE L'ÉGALITÉ

Comme annoncé d'emblée dans l'introduction, ce livret ne se veut pas une réflexion théorique et abstraite de plus mais un outil concret pour réfléchir à notre pratique du social. C'est pourquoi, s'il est construit autour de réflexions collectives suscitées par un atelier du C.D.G.A.I., il veut également donner la parole à des travailleurs/euses du social quotidiennement confronté-e-s à la problématique de l'égalité. Et, parce qu'il nous semble important de réfléchir à leur rôle, interroger leur travail et leur formation, nous avons également recueilli les propos d'une enseignante.

LE RÔLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Dans une société, régie par une égalité en droits, et historiquement organisée autour de la justice et l'action sociale, on peut s'interroger sur le non accomplissement effectif de cette égalité même. Le travailleur social étant en première ligne, censé faciliter la mise en pratique de cet idéal démocratique, on peut être en mesure de se demander s'il n'est pas en partie responsable de ce retentissant échec ?

Lors de l'atelier proposé par le C.D.G.A.I. sur l'égalité, un discours que l'on pourrait qualifier de «défaitisme social» a émergé d'une partie de l'assemblée. Un défaitisme si fataliste, parfois issu de la bouche même de travailleurs sociaux, qu'il nous a donné envie de pousser plus loin – voire carrément à l'extrême – notre raisonnement. Ne serait-il pas légitime, en effet, de se demander si, finalement, l'existence même de ces inégalités ne ferait pas l'affaire du travailleur social ? Si elles ne seraient pas perçues comme une sorte de fond de commerce qui servirait à justifier non seulement son statut mais aussi à le complaire dans son rôle de sauveur ?

Mû par cet inconscient collectif propre à sa profession, ce que Bourdieu nomme l'habitus, ne les maintiendrait-il pas inconsciemment ?

Autant dire que les réponses ne se font pas attendre. «Le travailleur social, comme tout être humain, est conditionné par son milieu social, son éducation, la société dans laquelle il vit. De ce fait, il acquiert des comportements, une manière d'être, des habitudes. Le travailleur social est socialisé, dans une structure structurée. Il peut être simple exécuteur de la Politique (société, constitution, pouvoir en place...) ou réfléchir sur cette Politique et se rendre acteur (agir) de la société (via la militance, via l'information de tous les points de vue, les actions syndicales, ...). Ce serait sans doute magnifique s'il n'était plus nécessaire d'avoir de travailleurs sociaux mais peut-être aussi dramatique. Dans le premier cas, les inégalités ne seraient plus et tous pourraient vivre avec les mêmes droits. Dans le second cas, cela signifierait peut-être que l'on considère qu'il n'est plus nécessaire d'analyser l'état de besoins ou l'état de la problématique et d'y intervenir. Qu'advierait-il ? Il faut alors se poser la question : jusqu'où vont les personnes lorsqu'elles n'ont plus rien à perdre ?». (Anonyme, Entretien réalisé le 9 décembre 2014).

Pour Laurence Crisner, agent au CPAS de Liège, même si, dans une société idéale, toutes les inégalités avaient disparu, elle aurait encore du travail : «prétendre le contraire, c'est négliger tout un pan de notre profession» (Laurence Crisner, agent du CPAS, entretien réalisé le 9 décembre 2014). A son avis, par contre, ce ne serait peut-être pas le cas d'une certaine politique pour qui, oui, les inégalités peuvent être un fond de commerce : «s'il n'y avait plus d'inégalités, certains partis auraient bien plus à perdre que nous» (*Ibid.*).

Pour Lina Goossens, assistante sociale et médiatrice de formation, employée dans un Service d'accueil et d'aide éducative (SAAE), l'individu a aussi son rôle à jouer :

«Le travailleur social est là pour informer de comment fonctionne la société mais également pour rendre à l'individu son autonomie et une fois celle-ci retrouvée, c'est à lui de jouer» (Lina Goossens, entretien réalisé le 5 décembre 2014). Elle poursuit : «les inégalités ne sont pas le fond de commerce du travailleur social. Au contraire, je vois plutôt ce dernier comme un porte-voix, une personne qui les rapporte, qui les fait connaître haut et fort pour que les politiques qui les concernent soient cohérentes» (*Ibid.*).

Mais alors quoi ? Comment expliquer que, malgré une multiplicité de services sociaux dont le travailleur social est censé être le facilitateur, les inégalités persistent et signent ? Pour nos interlocuteurs, le problème est beaucoup plus complexe. «Les problématiques sont si nombreuses que les services sociaux sont insuffisants. Prenons la pyramide des besoins hiérarchisés par Maslow, tous ces besoins (physiologiques, de sécurité, d'appartenance et d'amour, d'estime et d'accomplissement de soi) sont fondamentaux car nécessaires pour que nous soyons satisfaits et épanouis. Or, ils ne sont pas remplis de manière naturelle sans l'intervention de l'homme, d'où la création des services sociaux mais, dans les faits, besoins et services ne sont pas toujours coordonnés. Une personne est par exemple, déjà censée se réinsérer professionnellement alors que ses besoins physiologiques ne sont pas comblés» (Anonyme, entretien réalisé le 9 décembre 2014).

Si les services sociaux sont relativement nombreux, ils sont insuffisants et souvent inadaptés au vu de la complexité et la diversité des besoins qui devraient presque, tant nous différons les uns des autres, être personnalisés. D'autres interviewés évoquent une simple (mais non négligeable) méconnaissance des services : vers qui aller ? Où s'informer ? Sans compter une gêne, toujours bien présente, de faire appel à ces services. L'autre élément évoqué sont les conditions de travail.

Dans un rapport de la CSC Service public intitulé «Constats et Perspectives d'Avenir pour les Centres publics d'Action sociale» en ce qui concerne le contenu du travail social, on peut lire : «les travailleurs sociaux se plaignent de devoir gérer beaucoup trop de dossiers individuels. Ceci a inévitablement des conséquences très lourdes sur les conditions de travail mais aussi sur la qualité du travail social fourni. Dès lors, on enregistre beaucoup de démotivation qui entraîne des départs réguliers, donc des équipes sociales peu stabilisées par le "turn-over" important des travailleurs sociaux» (CSC Service public 2006, p.9). Travailler dans l'immédiateté, la rapidité, l'urgence est peu compatible avec l'idéale personnalisation des besoins évoquée plus haut. Il faut également citer le manque de moyens qui limite l'action des travailleurs sociaux. «Ces petits fonctionnaires du social sont les antennes avancées d'un État dont la main droite ne veut pas savoir ce que fait la main gauche. Pis, les membres patentés de la grande noblesse d'État, les énarques de toute obéissance politique, regardent de très haut cette petite noblesse, à laquelle ils aiment faire la leçon. Ils ignorent qu'elle joue un rôle déterminant dans le maintien d'un minimum de cohésion sociale. Ils devraient se rappeler que la Révolution a été déclenchée par une révolte de la petite contre la grande noblesse» (Pasquier, 1993).

Mépris, peut-être... Mais pour plusieurs personnes interviewées, ce manque de volonté n'est peut-être pas aussi anodin : «on vous donne un minimum et en contrepartie vous vous taisez, vous restez tranquilles», souligne Lina Goossens. Elle poursuit, rejointe par Elsa Vétro : «en période de crise, on limite les budgets de la Culture (au sens large) et du Social. Or, ce sont les principaux garants de la cohésion sociale car ils permettent la rencontre, socle de la solidarité.

Or, aujourd'hui, alors que, pour faire poids devant les politiques, ils devraient s'unir devant un problème commun, les individus les traitent de manière complètement individuelle. Du coup, il paraît insurmontable» (Lina Goossens, et Elsa Vétro, 05 décembre 2014).

L'ÉGALITÉ, UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE, COLLECTIVE OU POLITIQUE ?

Nous l'avons vu, pour Alexis de Tocqueville, la démocratie est le seul système politique qui assure l'égalité des droits entre les hommes en faisant de chacun des citoyens égaux. Si cette égalité de droits induit donc *de facto* une égalité de conditions, n'oublions pas qu'elle crée d'autre part, des inégalités notamment matérielles «le principe d'égalité en droit laisse à chacun le soin d'exercer cette liberté dans le respect de l'égalité juridique de l'autre. Les différences matérielles entre les citoyens étant le reflet de cette égalité juridique», écrivaient Yannicks Thiels et Inès Wouters (Thiels et Wouters, 2011). On peut donc affirmer que la démocratie participe à la construction du lien social en lui donnant un contenu politique. Ce lien étant un moyen d'assurer la cohésion et l'intégration sociale (et donc l'égalité de conditions) des individus, l'Etat dont, comme le rappelle Pierre Bourdieu, «la fin officielle est le service public, le service du public et le dévouement à l'intérêt général», intervient (Pasquier, 1993).

Or, aujourd'hui, la vision néolibérale qui caractérise notre société a amorcé un processus de retrait de l'État même du côté de la gauche pour qui ces idées de solidarité et de transformation sociale, étant en principe les marqueurs, ne semblent plus dégager aucune perspective. Ce système et l'application de ses principes sacralisent l'individu au nom de sa liberté, un intérêt individuel qui se conjugue de plus en plus mal avec un intérêt général et collectif. Selon Pierre Bourdieu, les technocrates, aidés par certains intellectuels, ont réussi à nous faire croire que «le libéralisme économique est la condition nécessaire aux libertés politiques.

Qu'à l'inverse, toute intervention de l'état renferme la menace du totalitarisme» (*Ibid.*). Dans leurs entretiens, Elsa Vétro et Lina Goossens remarquent également un manque de vision à long terme des décideurs sur les politiques sociales : «leur intérêt pour celles-ci dure juste assez pour se faire réélire». Certes l'égalité fait partie des grandes préoccupations politico-sociales (particulièrement à l'approche des élections) mais elle reste totalement vide, dénaturée et insensée si elle n'est suivie d'une tentative de concrétisation dans les faits et reste cantonnée aux discours bateaux des politiques politiciennes. Alors, comment y croire encore en tant que citoyen ?

De plus, cette perspective néolibérale n'est pas sans conséquences sur la perception des inégalités et de la mobilité sociale. Ne dit-on pas que lorsque l'on veut, on peut ? «La situation de chacun est conçue comme procédant strictement de choix individuels. On n'hésitera donc pas à soutenir que l'inégalité sociale est directement liée au mérite particulier de celui qui en bénéficie et aux insuffisances de celui qui la subit», constate Patrick Savidan (2007, p.6). Cela crée, comme l'indiquent Line Goossens et Elsa Vétro, une certaine culpabilisation dans le chef de l'individu qui, «malgré tout», ne parvient pas à s'en sortir.

De ce fait, «le problème n'est pas», comme l'indique encore Patrick Savidan, «de nous interroger sur la meilleure manière de donner toute son effectivité au mérite individuel (tout semble concourir à nous engager dans cette direction), mais d'inviter à ne jamais oublier, dans le mérite de chacun, ce qui constitue l'irréductible part du social» (*Ibid.*).

Aucun doute, le lien social ne tient plus qu'à un fil.

«Dans les sociétés démocratiques, le doute s'insinue et s'enracine. Désaffiliation, crise du lien social, anomie,... : les mots pour dire le malaise qui nous affecte et nous afflige ne manquent pas. Ils procèdent tous d'une interrogation inquiète et fébrile sur la possibilité d'un être et d'un devenir communs ». (*Ibid.*, p.6). A qui la faute ?

Comme le note l'auteur, les politiques d'égalité des chances n'ont de sens que parce qu'elles supposent désirable la possibilité de mobilité sociale. «Elle paraît légitime parce qu'elle se veut l'indice d'une liberté individuelle qui peut s'inscrire dans la matérialité des rapports et des systèmes sociaux. Elle tire aussi de la notion de choix la valeur positive qu'on lui attribue. Dans la mesure où elle est le plus souvent – et de manière significative – perçue comme mobilité vers le haut» (*Ibid.*, p.26). Or, de deux choses l'une. D'abord, cette vision une nouvelle fois idéalisée (puisqu'à sens unique) est idyllique : «Aucune organisation ne pourra ni en termes éthiques ni en termes d'efficacité, supporter un niveau élevé de mobilité sociale» (*Ibid.*). Une trop grande mobilité dans les faits serait socialement destructrice comme Bourdieu l'explique avec l'école : «Pour satisfaire aux exigences de ce qui n'était qu'un slogan, on a facilité le passage dans la classe supérieure d'un afflux d'élèves, qui, dans l'état antérieur, en auraient été empêchés. Cela sans rien prévoir pour les aider à surmonter leurs difficultés ni pour maîtriser celles qu'ils font surgir par leur présence» (Pasquier, 1993). Ensuite, la mobilité sociale n'est autre, comme le relève encore l'auteur, que «la représentation que l'on se fait du progrès personnel conçu comme une amélioration des conditions de vie. [...] La représentation de ces dernières sont aussi le produit d'une époque, d'un état de la culture et d'un sujet» (Savidan, 2007, p.30).

«Celles-ci», comme le constatent Elsa Vétro et Lina Goossens, «ne correspondent peut-être plus aux gens. Naît alors une volonté affichée de se détacher de ce schéma communément admis». Il n'y a pas de remise en question réelle de ces politiques par les décideurs. Le lien social est en train de se rompre et pourtant, pas de changements en vue : «l'imagination n'est pas au pouvoir, pas plus sous la gauche que sous la droite», constate Pierre Bourdieu (Pasquier, 1993). D'une certaine manière, comme l'avait déjà évoqué Elsa Vétro et Lina Goossens précédemment, les politiques ont peut-être tout intérêt à maintenir ce *statu quo* : «On vous donne un minimum et en contrepartie vous vous taisez, vous restez tranquilles», soulignaient-elles. «En période de crise, on limite les budgets de la Culture (au sens large) et du Social. Or, ce sont les principaux garants de la cohésion sociale car elles favorisent la rencontre, véritable socle de la solidarité. Cette solidarité permettant aux individus, malgré leurs différences, d'apporter un regard collectif sur les problématiques sociétales. Et, peut-être que, vue sous cet angle, leur résolution serait plus évidente». Pourtant, aujourd'hui, on ne peut que constater une certaine passivité de l'individu face à cette situation. « En tant que travailleur social, notre rôle est d'éveiller les consciences, donner des armes pour devenir acteur, ouvrir le champ des possibles en fonction des besoins. Après, l'individu a le choix de les prendre ou pas. C'est aussi cela la liberté, l'autonomie de l'individu. Nous devons être conscients que notre travail n'est qu'une petite goutte mais ne dit-on pas que l'océan est fait de petites gouttes». Mais pour Elsa Vétro, cette réaction n'est pas si étonnante. «Devenir acteur d'une société, cela s'apprend dès la petite enfance et, ce, notamment, à travers l'institution scolaire. Or, aujourd'hui, à l'école, on n'apprend pas aux enfants à réfléchir par eux-mêmes, les démarches utilisées sont, dans la plus grosse majorité, inductives.

Alors, pourquoi s'étonner lorsque face à des problématiques sociales, ils attendent là aussi des réponses toutes faites ? Y a t-il pour autant une remise en question du corps professoral, des méthodes et des programmes ?».

Il est vrai que plus un individu est lucide, plus il peut agir dans le fonctionnement de la société, sur le politique. Collectif et individuel ne vont donc pas l'un sans l'autre, nous faisons partie d'un système et choisissons de le modifier ou non. Mais ce choix doit être motivé par un sentiment d'appartenance à une collectivité. «Quelle qu'elle soit, elle passe nécessairement par une adhésion, au moins relative, à ces institutions de base et aux principes qui les animent. [...] Dans le monde qu'il fait naître, ce moment d'adhésion offre à chacun, par-delà les solidarités vacillantes de la division sociale du travail, la possibilité de se représenter une voie qui correspond à ses aspirations qu'il sait légitimes. L'acceptation des principes, sur la base desquels opèrent les institutions sociales, fût-elle partielle et toujours critique, nous livre bien les clefs de cette cohésion sociale devenue si précaire» (Savidan, 2007, p 5-6).

CONCLUSION : L'ÉGALITÉ EN CRISE

La notion d'égalité est une notion particulièrement complexe qui ne va pas de soi. Sa réalisation part, certes, d'un bon sentiment mais dans les faits, malgré le foisonnement de théories, d'actes et de propositions légales pour l'instaurer, le principe est loin d'être acquis. Le sera-t-il d'ailleurs un jour ?

Dans le contexte actuel, cette interrogation prend un sens encore plus fort. L'égalité semble en crise. Les politiques l'ayant reléguée à un plan second, les travailleurs sociaux faisant ce qu'ils peuvent, sont assis entre deux chaises : celle de l'aide sociale d'un côté, de l'autonomie et de la complexité de la personne et de ses besoins, de l'autre.

Le tout sur fond de coupes budgétaires, de mépris et parfois même de violence.

Que dire de l'individu, qui au nom de sa liberté se conforte dans sa solitude. Seul face à «ses» choix, face à des problématiques sociétales qui, traitées de manière collective, pèseraient sans doute moins. Mais comment faire sans vision commune ? Ne sachant plus vivre ensemble et déçu par les institutions censées garantir cette cohésion ?

Contradictoire et paradoxale, l'égalité l'est incontestablement puisque elle n'existe que dans l'inégalité et la différence mais cela ne peut servir de prétexte à notre inertie. Car la crise est là, latente, le lien social s'effiloche dans la plus grande indifférence. Ou presque, car comme le fait remarquer Lina Goossens, des initiatives existent pour le recréer. Parsemées, peu médiatisées et sans doute plus citoyennes que politiques. L'idéal d'égalité vit, sans aucun doute, les prémices d'un tournant majeur.

BIBLIOGRAPHIE

ENCYCLOPÉDIES GÉNÉRALES

Encyclopédie Larousse en ligne, 2001, www.larousse.be

Lalande, André, (2010), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Ed. PUF.

Le petit Larousse Illustré, 2005.

Weil, Yvonne et Auroux, Sylvain, (1989), *Dictionnaire des auteurs et des thèmes de la philosophie*, Paris, Ed. Hachette, Coll. Faire le point - Références .

MONOGRAPHIES

Bonnewitz, Patrice, *Premières leçons sur la sociologie de P. Bourdieu*, Paris, Ed. PUF, Coll. Major Bac.

Boudon, Raymond, (1973), *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll. U.

Bresson, Yoland, (1977), *Le Capital-temps, pouvoir, répartition et inégalités*, [France], Ed. Calmann-Lévy, Coll. Perspectives Economique – Economie contemporaine.

Dubois, Michel, *Premières leçons sur la Sociologie de Raymond Boudon*, Paris, Ed. PUF, Coll. Major Bac.

Duru Bellat, Marie, (2009), *Le mérite contre la justice*, Paris, Ed. Presses de Sciences Po, Coll. Nouveaux Débats.

Koubi, Geneviève et Guglielmi, Gilles J., (2000), *L'égalité des chances*, analyses, évolutions, perspectives, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Recherches.

Maurin, E, (2002), *L'égalité des possibles. La nouvelle société française*, Paris, Coéd. Du Seuil et La République des idées.

Michaud, Yves, (Dir.) (2003), *Egalités et inégalités*, Paris, Ed. Odile Jacob, Coll. Université de tous les savoirs.

Savidan, Patrick, (2007), *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Ed. Grasset.

Sen Amartya (2000), *Repenser l'inégalité*, Paris, Ed. Du Seuil, Coll. L'histoire Immédiate.

PUBLICATIONS

CSC Service public, *Mémorandum. Constats et Perspectives d'Avenir pour les Centres publics d'Action sociale*, Bruxelles, 2006.

Mélin-Soucramanien, Ferdinand, (octobre 2010), Le principe d'égalité dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Quelles perspectives pour la question prioritaire de constitutionnalité ? *Cahiers du Conseil constitutionnel n° 29* (Dossier : La Question Prioritaire de Constitutionnalité).

ARTICLES DE PRESSE

[Collectif] (2011), Egalité VS Equité. Dans : *La Libre Belgique*. www.lalibre.be/debats/opinions/fiche-philologie-egalite-vs-equite.

Duval, Guillaume, (juillet 2000), Repenser l'inégalité, Amartya Sen. Dans : *Alternatives Economiques n° 183*.

Pasquier, Sylvaine, (1993), Entretien : Bourdieu : notre Etat de misère. Dans : *L'express*. http://www.lexpress.fr/culture/livre/pierre-bourdieu-notre-etat-de-misere_817637.html

RÉFÉRENCES WEB

Frenay, Marianne et Dumay, Xavier, *Une enseignement démocratique de masse : Justice comme égalitarisme catégoriel à la Roemer* sur <http://books.openedition.org> consulté le 11 octobre 2014 à 9h34.

Hutinet, Steve, *L'égalitarisme ou le triomphe de l'inégalité* sur http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/03/14/cercle_44520.htm consulté le 06 décembre 2014 à 13h42.

Muñoz-Dardé, Véronique, *Plaidoyer pour la différence : l'idéal politique de l'égalité* sur : <http://www.raison-publique.fr> consulté le 1 décembre 2014 à 11h08.

Wouters, Inès, et Thiels, Yannick, L'égalité en Droit belge sur : <http://ines-wouters-avocat.skynetblogs.be/archive/2011/05/31/l-egalite-en-droit-belge.html> consulté le 23 septembre 2014 à 21h09.

[...], *John Rawls* sur <http://fr.wikipedia.org> consulté le 11 novembre 2014 à 10h15

[...], *Ronald Dworkin* sur consulté <http://fr.wikipedia.org> consulté le 11 novembre 2014 à 10h35

ENTRETIENS

Anonyme, [...]. Entretien réalisé le 9 décembre 2014.

Crisner, Laurence, agent du CPAS. Entretien réalisé le 9 décembre 2014.

Goossens, Lina, employée dans un SAAE. Entretien réalisé le 5 décembre 2014.

Véto, Elsa, enseignante en «*Méthodologie professionnelle du travail social*» à HELMO. Entretien réalisé le 05 décembre 2014.

Intéressé-e par :
D'autres thèmes de publications pédagogiques ?
Des ateliers d'échanges de pratiques ?
Des formations ?
Des supervisions individuelles ou collectives ?

www.cdgai.be

+32 (0)4 366 06 63
info@cdgai.be

**Centre de Dynamique
des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl**
Parc Scientifique du Sart Tilman
Rue Bois Saint-Jean, 9
B - 4102 Seraing
Belgique

A la base de ce livret, il y a eu un travail de groupe, une réflexion, un questionnement collectif suscité par un atelier du C.D.G.A.I., en mai 2014 autour de la thématique : «Égalité, expression et société». Ce questionnement collectif sert de trame, de squelette à cette nouvelle publication. S'inscrivant dans la continuité de l'atelier, son but n'est en aucun cas d'apporter des réponses toutes faites au grand nombre de questions qui ont traversé l'esprit des participants, mais plutôt de :

- ◆ pousser plus loin ces réflexions et en susciter d'autres ;
- ◆ méditer sur notre intérêt pour l'égalité, une notion depuis longtemps, comme le prouve la foisonnante littérature qui en traite, interrogée, pensée, théorisée ;
- ◆ réfléchir, pour mieux les comprendre, aux grands principes d'égalité qui régissent notre société ;
- ◆ dans cet imbroglio égalitariste, s'interroger sur le rôle du travailleur social. Est-il un facilitateur d'égalité ou bien est-il garant d'un certain statu quo ? ;
- ◆ enfin, éclairé par ces différents points, songer qui, dans cette quête d'égalité, pèse le plus : l'individu, le collectif, le politique ?

Précisons d'emblée que ce livret ne se veut pas une réflexion théorique et abstraite de plus mais un outil concret pour réfléchir sur notre pratique du social. C'est pourquoi, via des propos recueillis lors d'interviews, il donne la parole à des travailleurs sociaux quotidiennement confrontés à cette problématique, en complément des références théoriques.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles